

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026**



**VILLE de RODEZ**  
**CCAS**

BP 840  
12000 RODEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13  
Présents : 10  
Administrateur(s) excusé et représenté : 3  
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 13  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

**DELIBERATION N°2026.024 – EHPAD BON ACCUEIL – APPROBATION DU PLAN BLEU – ANNEE 2026**

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire pour les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il vise à organiser la réponse de l'établissement face à des situations sanitaires exceptionnelles (épidémies, canicule, grand froid, catastrophes, etc.) et à garantir la continuité de l'accompagnement des résidents. Sa mise à jour régulière est exigée afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des retours d'expérience et des spécificités de l'établissement.

Le Plan Bleu a pour objectifs principaux :

- Assurer la sécurité et la protection des résidents et du personnel ;
- Garantir la continuité des soins et de l'accompagnement ;
- Organiser la coordination avec les autorités sanitaires et les partenaires extérieurs ;
- Définir les procédures à mettre en œuvre en cas de crise.

Le document présenté comprend notamment :

- Une analyse des risques spécifiques à l'établissement ;
- Les modalités d'alerte et de gestion de crise ;
- L'organisation interne (rôles et responsabilités des professionnels) ;
- Les protocoles d'intervention selon différents scénarios (épidémie, canicule, etc.) ;
- Les dispositifs de communication interne et externe ;
- Les moyens matériels et humains mobilisables.

Le Plan Bleu sera présenté au Conseil de Vie Sociale, puis diffusé à l'ensemble des professionnels de l'établissement. Des actions de sensibilisation et, le cas échéant, des exercices de simulation seront organisés afin d'en assurer la bonne appropriation.

Accusé de réception en préfecture  
012-261201073-20260521-20260521\_024-DE  
Reçu le 29/05/2026

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- **Approuve** le Plan Bleu de l'EHPAD dans sa version actualisée ;
- **Autorise** sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des équipes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Le Président du C.C.A.S. de Rodez

  
Aurore Albinet,  
Directrice du CCAS

  
Stéphane MAZARS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération  
Transmise en Préfecture le **29 MAI 2026**  
Publiée le **29 MAI 2026**

**Délais et voies de recours** : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.